

Le Conseil d'État a confirmé le projet de l'autoroute A69



Le Conseil d'État a confirmé le projet de l'autoroute A69

Le Conseil d'État a confirmé lundi que le projet de l'autoroute A69, destiné à relier Toulouse à Castres sur 53 kilomètres, respecte les règles environnementales et peut donc se poursuivre. Cette décision valide le jugement rendu précédemment par la cour administrative d'appel de Toulouse.

Contesté par plusieurs organisations écologistes, le projet a néanmoins été jugé justifié par le Conseil d'État. Selon la haute juridiction, les solutions alternatives proposées — comme l'amélioration du réseau routier existant, l'élargissement de la RN126 en deux fois deux voies ou encore le renforcement de la liaison ferroviaire — ne permettraient pas d'atteindre aussi efficacement les objectifs visés par le projet.

Le Conseil d'État considère ainsi que la réalisation de l'autoroute constitue la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins de mobilité entre Toulouse et Castres. Selon cette analyse, cette infrastructure permettrait d'améliorer significativement les conditions de déplacement des usagers en réduisant les temps de trajet, en fluidifiant la circulation et en offrant un axe de transport plus performant et sécurisé. Le Conseil d'État estime également que l'autoroute renforcerait l'accessibilité du territoire castrais, en facilitant les échanges économiques, les déplacements professionnels et l'accès aux services, aux équipements et aux pôles d'emploi de l'agglomération toulousaine. Dans cette perspective, le projet est présenté comme un levier de désenclavement et de développement territorial, susceptible de favoriser l'attractivité et la compétitivité de la région concernée.